

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal 08 Septembre 2014

L' an 2014 et le 8 Septembre à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HUISMAN Bruno Maire

Présents : M. HUISMAN Bruno, Maire,
M. SALZARD Michel, M. GASQUET Pascal, MME FLORIS Sylvie, Maires-adjoints
M. DE GAULLE Laurent, M. SOUTIF Michel, conseillers délégués
MME UGUEN Gwenaëlle, M. DEFOSSÉ Eric, MME COUDIERE Colette, M. CROWTHER-ALWYN John, conseillers

Absent(s) ayant donné procuration :

MME SAGLIER Anne procuration donnée à Mme FLORIS Sylvie,
MME GAYCHET Laëtitia procuration donnée à Mme COUDIERE Colette,
MME LEPRETRE Anne-Claire procuration donnée à M. SOUTIF Michel,
MME LELEU Marie procuration donnée à M. SALZARD Michel,
M. SCHLEGEL William procuration donnée à M. HUISMAN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/09/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pontoise

le : 09/09/2014

et publication ou notification

du :

A été nommé secrétaire : M. SALZARD Michel

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DCM2014-85 : ACQUISITION D'UN LOT DE PARCELLES BOISEES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA SAFER

DCM2014-86 : PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE SPECTACLE THEATRALE ET MUSICAL " LA GRANDE BUEE " DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

DCM2014-87 : ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE PAR DANIEL GEOFFROY-DECHAUME D'UN PLATRE REALISE PAR CHARLES GEOFFROY-DECHAUME

DCM2014-88 : DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION ET LA CREATION DE DEUX POSTES AU SEIN DE LA MAIRIE DE VALMONDOIS

réf : DCM2014-85 DCM2014-85 : ACQUISITION D'UN LOT DE PARCELLES BOISEES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA SAFER

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le Code rural,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Considérant la convention de surveillance et d'intervention foncière entre la SAFER et la commune ,
 Considérant la proposition de la SAFER à la commune de VALMONDOIS pour l'acquisition d'un lot de neuf (9)
 parcelles boisées, pour une superficie totale de 46 a 80 ca, dont la désignation cadastrale est détaillée dans le
 tableau ci-dessous:

Lieu-dit	section	N°	NC	Surface
Les Prés sous cocus	AC	0023	Landes	3 a 36 ca
Le clos Boudet	AE	0023	Vergers	3 a 62 ca
Le Bois Bochet	AE	0174	Taillis sous futaies	4 a 67 ca
Le Bois Bochet	AE	0160	Taillis sous futaies	5 a 14 ca
Bois Thibault	Z	0118	Taillis sous futaies	5 a 25 ca
La rue dorée ouest	AB	0094	Taillis sous futaies	13 ca
La rue dorée ouest	AB	0093	Taillis sous futaies	1 a 53 ca
La rue dorée ouest	AB	0111	Terres	6 a 69 ca
La rue dorée ouest	AB	0099	Vergers	16 a 38 ca

Considérant que le coût de cette opération est de 3505.64 €(frais inclus),
 Considérant l'intérêt par la commune, du point de vue environnemental, de procéder à l'acquisition de celles-ci,
 Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour acquérir ces 9 parcelles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A L'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ces parcelles boisées
DIT qu'un crédit suffisant est prévu au budget de la commune

**réf : DCM2014-86 : PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE SPECTACLE THEATRALE ET MUSICAL " LA
 GRANDE BUEE " DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18**

Le Parc Naturel Régional du Vexin français a sollicité les communes pour manifester leur intérêt à l'égard du
 spectacle théâtral et musical "La grande Buée" réalisé dans le cadre du Centenaire de la Guerre de 14-18.

La commune de Valmondois souhaite programmer pour l'année 2015 ou l'année 2016 ce spectacle dans le
 cadre des manifestations commémoratives du Centenaire et recherche des collaborations avec les communes
 limitrophes pour organiser, ensemble, cette représentation.

**Le Conseil municipal,
 A l'unanimité**

DONNE son accord pour programmer ce spectacle dans le cadre de la Commémoration du Centenaire et
MANDATE le Maire pour rechercher auprès des communes voisines un partenariat financier.

**réf : 2012-87 : ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE PAR DANIEL GEOFFROY-DECHAUME D'UN
 PLATRE REALISE PAR CHARLES GEOFFROY-DECHAUME**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Daniel Geoffroy-Dechaume souhaite faire don à la commune de Valmondois d'un
 plâtre réalisé par Monsieur Charles Geoffroy-Dechaume au lendemain de la Guerre 14-18,

Considérant que ce plâtre peut être estimé à 2000.00 €,

Considérant que ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité**

DECIDE d'accepter ce don de Monsieur Daniel Geoffroy-Dechaume

réf : DCM2014-88 : DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION ET LA CREATION DE DEUX POSTES AU SEIN DE LA MAIRIE DE VALMONDOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Considérant que les besoins du service, en raison de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, nécessitent le changement d'horaire d'un agent et la création de deux postes d'agent d'animation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 12 novembre 2013 pour une durée de 20 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaire à compter du 1er septembre 2014 ainsi que la création de deux postes d'agent d'animation.

Vu la lettre de l'agent acceptant le changement de durée hebdomadaire de son temps de travail à raison de 35h
Le tableau des effectifs est modifié à compter du 6 septembre 2014 comme suit :

Grades ou emplois	Cat.	Effectif budgétaire	Ancien effectif	Nouvel effectif	dont Temps non complet
Attaché	A	1	0	0	
Rédacteur	B	1	0	0	
Adj.adm.ppal 2ème classe	C	1	0	0	
Adj Adm.2è class	C	3	3	3	
Adj. tech.2è class	C	6	4	6	1 - 28h
Agent en "emploi d'avenir"		2	2	2	
Agent en CUI		2	2	0	
Agent animation en CUI		1	0	1	1 - 26h
Agent d'animation en Emploi Avenir		1	0	1	1- 26h

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE d'adopter la proposition du Maire

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 20 heures hebdomadaires
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à raison de 35 heures hebdomadaires
- la création d'un poste d'agent d'animation en CUI à raison de 26 heures hebdomadaires
- la création d'un poste d'animation en Emploi Avenir à raison de 26 heures hebdomadaires

DIT que le tableau des effectifs est modifié à compter du 6 septembre 2014

En mairie, le 09/09/2014
Le Maire
Bruno HUISMAN

